

**ANNEX** 

# ANNEXE

#### de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

### VIBEFI

SARL au Capital de 4 000 000 €
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

20 04 94 37 40 87
RCS Marseille 503 466 278 - TVA FR12503466278

-----





ANNEX

## ANNEXE

# de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est chef de file des mesures sur le traitement de données des entreprises du groupe. Elle autorise la signature de clauses d'amarrage dont elle partage l'organisation avec les Responsables de traitement adhérente.

Cela signifie, que conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, Answer Sécurité fait bénéficier des droits et des obligations de sa politique sur le traitement des données personnelles.

Cette dite politique invite l'adhérent à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La Société Answer Sécurité est engagée à piloter RGPD mutualisable avec les entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à la sienne.

Société adhérente (tampon uniquement):

# ANSWER SECURITÉ

SAS au Capital de 400 000€
Bât. Le SANT'ANTONIO

190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

○ 04 94 37 40 87

RCS Draguignan 452 827 751 - TVA FR11452827751

..........





**ANNEX** 

# **ANNEXE**

#### de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement)

# **VIBOPTEAM**

------





**ANNEX** 

#### ANNEXE

### de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

# PROCUREAL FORMATION

SAS au capital de 10 000€

Bât. Le Sant' Antonio

190 rue de la Ste Baume. ZA chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

20 4 94 37 40 87

RCS Draguignan 898 778 006

------





**ANNEX** 

### ANNEXE

#### de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

#### **GEGOS**

-----

SAS au Capital de 345 000€ Bât. Le SANT'ANTONIO 190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix 83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME ☎ 04 91 60 86 55

PCS Marseille 495 079 600 - TVA FR32495079600





ANNEX

#### ANNEXE

#### de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement):

# BENNICIMMO 1

SCI au Capital de 1 5006 Bât. Le SANT'ANTONIO 190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix 83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUMIE 20 04 94 37 40 87 RCS Draguignan 795 086 776 - TVA FR76795076776





**ANNEX** 

## ANNEXE

### de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

# BENNICIMMO 2

SCI au Capital de 1 500€
Bât. Le SANT'ANTONIO
190 Rue de la Sainte Baume - ZA Chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME
20 04 94 37 40 87
RCS Draguignan 832 905 012 - TVA FR928325 012





**ANNEX** 

# **ANNEXE**

de la

# DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

relative aux clauses contractuelles types entre les responsables du traitement et les soustraitants au titre de l'article 28, paragraphe 7, du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil et de l'article 29, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil

La Société adhérente aux clauses d'amarrage de l'entreprise Answer Sécurité du groupe VIBEFI (VINCENT BENNICI FINANCES) est signataire des clauses contractuelles types.

Conformément à ladite décision d'exécution de la Commission du 04/06/2021, cela signifie qu'elle bénéficie ainsi des droits et est soumise aux obligations de la politique sur le traitement des données personnelles pilotée par Answer Sécurité.

Cette politique vise à être et à rester en conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

La société adhérente est engagée à suivre les règles internes applicables à l'ensemble des entités du groupe VIBEFI pour garantir qu'elle applique une politique de protection des données personnelles équivalente à celle octroyée par Answer Sécurité.

Société adhérente (tampon uniquement) :

### **BENNICIMMO 3**

SCI au Capital de 475 000 €
Bât. Le Sant'Antonio
190 Rue de la Ste Baume, ZA chemin d'Aix
83470 SAINT MAXIMIN LA STE BAUME

104 94 37 40 87

105 RCS Draguignan 897 963 773 - TVA FR56897963773

